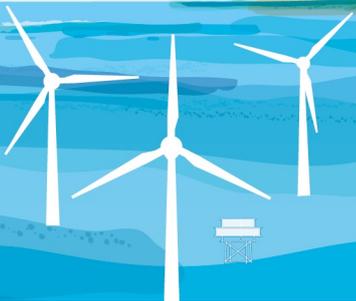


Projet éolien en mer au large de l'île d'Oléron



Édito

Un projet qui avance !

Cette lettre est l'occasion de vous faire un point d'avancement du projet.

Il vous y est présenté un focus sur les études environnementales menées en mer par l'État et RTE dans le cadre de l'état initial de l'environnement.

On vous y parle également du lancement de l'appel d'offre de l'extension du projet éolien au large de l'île d'Oléron, dit appel d'offre n°9 (ou AO9).

Enfin, un zoom est proposé sur les projets ayants été sélectionnés dans le cadre de l'appel à innovation autour du poste électrique en mer.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

État initial de l'environnement P.2

Lancement du 9^e appel d'offre P.3

Le poste électrique en mer p4-5

Où s'informer ? P.6

État initial de l'environnement

Les campagnes de terrain menées dans le cadre de la définition de l'état initial de l'environnement ont débuté au troisième trimestre 2023. Ces campagnes se poursuivront pendant 2 ans dans la zone d'étude du parc éolien et durant 1 an dans la zone d'étude du raccordement en mer.

Différents compartiments de la biodiversité marine sont étudiés : plancton, poissons, mammifères marins, mollusques, crustacés,... mais également les oiseaux marins et migrateurs terrestres, ainsi que les chauve-souris (chiroptères). Des techniques d'investigation très diverses sont utilisées pour chacun de ces compartiments : pêches scientifiques, pose d'enregistreurs acoustiques, observations par bateau et par avion. La qualité du milieu est également regardée, notamment par des analyses d'eau et de sédiments prélevés en mer.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le déroulement de ces études, vous pouvez consulter les protocoles qui ont été mis en ligne sur le site

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique/projet-en-sud-atlantique/etudes-zone>

En attendant les premiers résultats de ces études, nous avons choisi de vous présenter un petit focus sur un protocole original : le protocole d'étude des chiroptères, plus communément appelées chauves-souris. Si ces animaux sont assez bien connus à terre, leur fréquentation du milieu marin est moins bien documentée. La bibliographie indique toutefois qu'elles peuvent fréquenter ce milieu pour se nourrir, principalement à proximité des côtes, mais également lors de migrations longues distances. Plusieurs espèces de chauves-souris entreprennent en effet des migrations saisonnières entre leurs gîtes d'été et leurs zones d'hivernage.

Notre zone d'étude se situant à 40 km des côtes, la recherche d'espèces migratrices et de haut vol a été privilégiée. Il a donc fallu imaginer un protocole permettant de détecter les chauve-souris à haute altitude, dans le contexte marin. Cette détection utilise une méthode d'enregistrement acoustique des cris d'écholocation produits par les chauves-souris. L'analyse de ces enregistrements permet ensuite de différencier les espèces ou groupes d'espèces selon les caractéristiques de leurs cris. Le défi consistait donc à placer un enregistreur à 100 m d'altitude en mer.

Le bureau d'études chargé des investigations a relevé ce défi en utilisant un ballon à hélium sur lequel est fixé le dispositif d'enregistrement. Chaque mois, ce ballon est déployé depuis le pont du bateau à une altitude d'environ 100 m pendant environ 1h30 la nuit sur 4 stations pendant 2 nuits.

Les premières mesures ont démarré en mars. Les analyses sont en cours...





Lancement du neuvième appel d'offre

En complément des procédures d'appel d'offres n°7 et 8 relatives aux projets de parcs éoliens posés au large d'Oléron (1,2 GW) et en zone Centre Manche 2 (1,5 GW) déjà en cours, les ministres ont annoncé le lancement d'un 9e appel d'offres commun portant sur 4 projets, représentant 2,5 GW, sur des zones déjà identifiées par le biais des débats publics menés entre 2021 et 2022, en sud-Bretagne (500 MW), Méditerranée (2 x 500 MW) et au large d'Oléron (environ 1000 MW). La zone concernée au large de l'île d'Oléron est située en extension au premier parc désigné, cette zone est représentée en orange sur la carte ci-dessous. Cette zone a été définie à l'issue du débat public organisé en 2022, par la décision ministérielle du 27 juillet 2022.

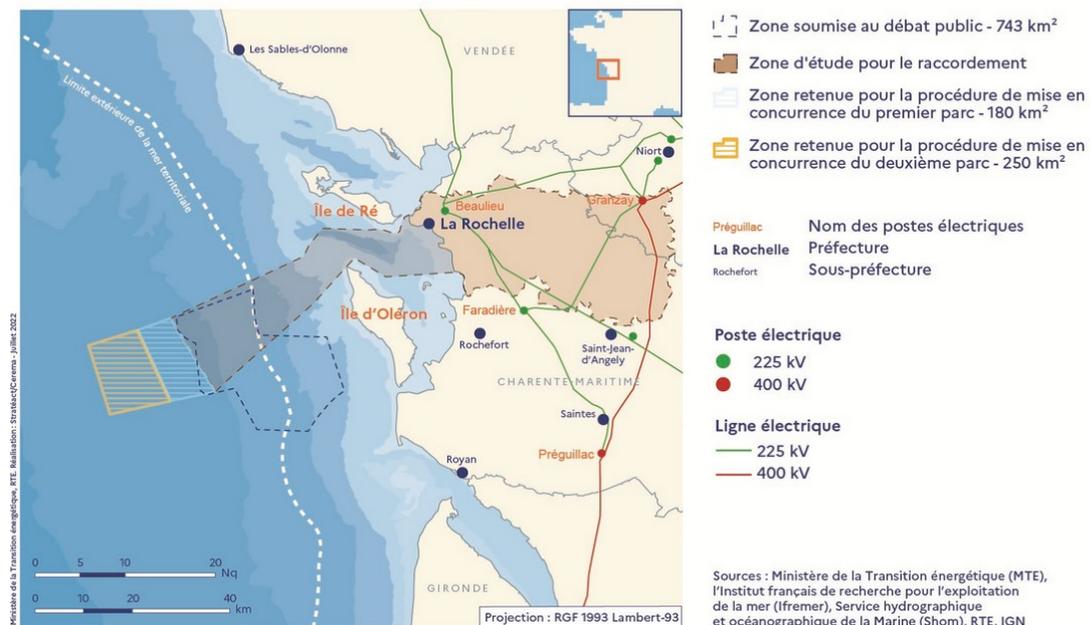
Cette neuvième procédure de mise en concurrence (AO9), mutualisée, permettra une accélération du rythme d'attribution des projets. Il est prévu d'introduire une clause de diversification permettant d'avoir plusieurs lauréats, afin d'assurer la performance et l'attractivité du marché de l'éolien français. La mise en service des parcs est prévue entre 2032 et 2035 selon les projets.

Le raccordement de ce nouveau parc pourrait se faire par le large, via le projet de renforcement du réseau électrique THT en mer prévu par RTE entre la Loire-Atlantique et la Gironde.

Planning du futur appel d'offre AO9 :

	Capacités	Publication du cahier des charges	Objectif d'attribution	Mise en service
AO9	2,5 GW (4 projets)	Avril 2025	Octobre 2025	Entre 2032 et 2034

Zones retenues pour la procédure de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales



Plateforme électrique en mer multi-usages : concours d'innovation

RTE, gestionnaire français du Réseau de Transport d'Electricité, réalisera le raccordement électrique du parc éolien au large de l'île d'Oléron, y compris la conception, la mise en place et l'exploitation de la plateforme électrique en mer, dont la vocation première sera d'élever la tension de l'électricité produite par les éoliennes en mer afin de la transporter jusqu'au réseau électrique terrestre national en utilisant une technologie à courant continu.

ADI Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et RTE ont lancé en 2023 un concours d'innovation pour imaginer les différents usages secondaires de cette infrastructure en mer.



Parmi les 15 projets déposés fin 2023, le jury a auditionné 10 porteurs de projets au cours des mois de février et mars 2024.

Les projets étaient portés par des start-up, des TPE-PME, des centres techniques ou encore des laboratoires universitaires. Les thématiques

abordées étaient l'environnement, la maintenance, l'IA, la pêche, l'aquaculture, installation en mer et la sécurité en mer etc.

Sur la base des critères de sélection (capacité à porter le projet, co-usage en mer, résonance de l'innovation et répliquabilité) préalablement établis le jury a décidé de sélectionner 4 projets pour engager un accompagnement.

Le Prix RTE est attribué à CAPENA avec un financement à hauteur de 10 000 € de ce projet, qui est une combinaison d'aquaculture, d'habitats artificiels et de restauration écologique (huître plate).

« Nous avons à cœur de soutenir un projet allant dans le sens de la coexistence des usages en mer, et nous souhaitons associer les acteurs et professionnels du territoire aux suites à donner à cette belle proposition de l'association Capena », Aurore Gillmann - Responsable de la concertation RTE

Le Prix Agglomération La Rochelle est attribué à A2D-Naviwatt avec une proposition d'hébergement d'entreprise associée à une exonération de loyer dans la limite de 5 000 euros et l'accompagnement de La Rochelle technopole.

Le projet « OSS 17 » de A2D Naviwatt est un système matériel et logiciel autonome d'inspection distante des infrastructures en vue de leur maintenance préventive.

« OSS 17 est un projet innovant qui souhaite combiner performance technologique et application numérique, afin de contribuer aux enjeux de la filière d'avenir que représente l'éolien en mer » Dylan Frin- agglomération de La Rochelle



Le Prix ADI N-A est attribué à Molluscan eye avec un accompagnement à la recherche de financement. Le projet de Molluscan Eye consiste à déployer un système de biosurveillance utilisant les bivalves comme moyen de surveillance de la qualité de l'eau et d'autres paramètres.

« Ce projet fait partie de solutions fondées sur la nature, qui permettent avec peu de technologie d'avoir un outil d'aide à la décision innovant et unique pour ce type de projet éolien en mer. », Léo Bonamy - ADI Nouvelle-Aquitaine

Enfin, le projet de Cohabys est le développement d'un observatoire environnemental en mer basé sur la plateforme en mer, permettant la collecte de données terrain sur la mégafaune marine et autres compartiments biologiques.

L'accompagnement des projets commencera au second trimestre 2024 et il sera de différentes natures : mise à disposition de m² sur la plateforme en mer, mise à disposition d'un raccordement fibre et électrique, mise à disposition de moyens nautiques mutualisés pour transporter des techniciens ou du matériel, mise à disposition de temps ingénieur/technicien pour poursuivre le projet ou les études, co-financement du projet, organisation d'un rendez-vous avec un ou plusieurs financeurs, aide à la recherche d'autres applications marché.



Où s'informer ?

Le site internet [eoliennesenmer.fr](https://www.eoliennesenmer.fr)

Le site du projet et de la concertation post débat permet d'avoir accès à l'ensemble des informations relatives au projet.

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique/projet-en-sud-atlantique>

Comité de rédaction

L'équipe projet « Parcs éoliens en mer en Sud-Atlantique au large de l'île d'Oléron » : DGEC, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DIRM Sud-Atlantique, DDTM de Charente-Maritime, préfecture maritime de l'Atlantique, RTE

Conception : Strat&act (2022), DGEC